



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

Alain MATHERON  
Président  
alain.matheron@paysdiois.fr

réf. contact : Pascal ALBERT  
Responsable du service  
Planification Urbanisme  
pascal.albert@paysdiois.fr

Die le 14/04/2025

**Monsieur le Président  
Communauté de Communes du  
Val de Drome en Biovallée  
Ecosite du Val de Drôme  
96 ronde des Alisiers  
26400 Eurre**

**Objet :** avis sur le projet de PLUi de la Communauté des Communes du Val de Drôme en Biovallée

Monsieur le Président,  
Cher Jean,

En février 2025, vous avez sollicité l'avis de la Communauté des Communes du Diois sur votre projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), arrêté par délibération de votre Conseil Communautaire en janvier 2025.

A travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le dossier de règlement et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du projet de PLUi s'appuie visiblement sur l'armature urbaine de votre territoire et ses bassins de vie que vous souhaitez consolider.

Votre projet s'articule avec les différents enjeux liés à la réduction de l'artificialisation des sols, la prise en compte des différents des milieux, gestion de l'eau dans son ensemble notamment au regard du travail fait à l'échelle du bassin versant de la Drôme.

Si l'extension urbaine de certains pôles est prévue notamment sur du foncier à vocation économique, le projet prévoit la mobilisation des dents creuses, la résorption de la vacance et le changement de destination pour la production de logements.

Votre projet s'articule avec les programmes et stratégies de votre territoire notamment plan climat-air-énergie territorial (PCAET), Programme Local de l'Habitat (PLH) en affichant la recherche d'économie d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la production de logements locatifs à loyer modéré.

Par la présente, nous tenions à vous informer que la Communauté des Communes du Diois n'a pas de remarques sur le dossier arrêté par votre conseil communautaire.

Vous souhaitant une bonne réception de la présente et une bonne poursuite de cette démarche jusqu'à son approbation.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos cordiales salutations.

Le Président  
Alain MATHERON

Communauté des Communes du Diois

ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT-EN-DIOIS  
BEAURIÈRES  
BELLEGARDE-EN-DIOIS  
BOULC  
BRETTE  
CHALANCON  
CHAMALOC  
CHARENS  
CHATILLON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GUMIANE  
JONCHÈRES  
LA BATHIE-DES-FONTS  
LA MOTTE-CHALANCON  
LAVAL D'AIX  
LES PRÉS  
LESCHES-EN-DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS-LA-CROIX-HAUTE  
MARRIGNAC  
MENGLON  
MISCON  
MONTLAUR-EN-DIOIS  
MONTMAUR-EN-DIOIS  
PENNES-LE-SEC  
PONTET-ST-AUBAN  
PONTAIX  
POYOLS  
PRADELLE  
RECOUBEAU-JANSAC  
ROCHEFOURCHAT  
ROMEYER  
ROTHER  
SAINT-ROMAN  
SOLAURE-EN-DIOIS  
ST-ANDEOL-EN-QUINT  
ST-DIZIER-EN-DIOIS  
ST-JULIEN-EN-QUINT  
ST-NAZAIRE-LE-DESERT  
ST-CROIX  
VACHERES-EN-QUINT  
VAL-MARAVEL  
VALDROME  
VOLVENT